

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 21 SEPT 2024

DECRET N°24-156/PR

Portant nomination du Directeur
Général de la Société Anonyme
« La Poste Comores ».

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA portant droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique adopté le 30 janvier 2014 ;
- VU la loi N°06-001/AU du 02 janvier 2006 portant Règlementation Générale des Sociétés à capitaux publics et des Etablissements publics, promulguée par le décret N°07-011/PR du 07 février 2007 ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 Juin 2016 ;
- VU le décret N°22-029/PR du 12 mars 2022 portant Statuts de la Société Anonyme « La Poste Comores » ;
- VU le décret N°23-115/PR du 23 novembre 2023 Portant Nomination Membres Conseil d'Administration de la Société Anonyme « La Poste Comores » ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **MOHAMED ABDALLAH BOINA**, Diplômé en Gestion des Ressources Humaines et Cadre de la Société Anonyme « La Poste Comores », est nommé Directeur Général de ladite Société.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani